

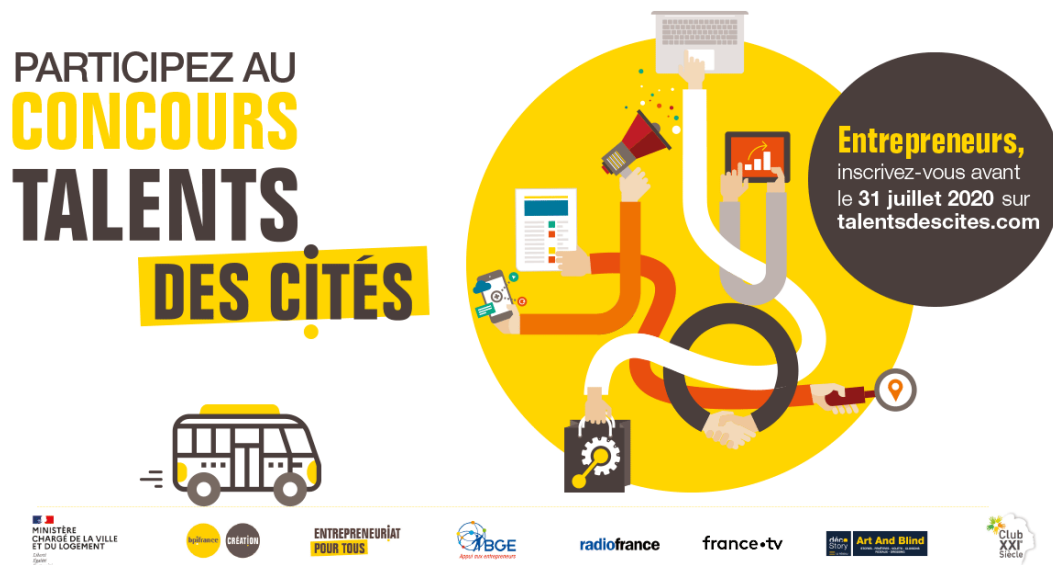
# Talents des Cités - Edition 2020 : les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 juillet

Publication : 29 mai 2020

## Talents des c!tés

Chaque année, le concours [Talents des Cités](#) récompense et fait connaître une trentaine de créateurs d'entreprise dans les QPV.

Dans un contexte où la situation et l'image des cités ne s'améliore pas de façon spectaculaire, Talents des Cités est une opération positive et concrète organisée par les plus hautes institutions de l'Etat et soutenue par les grandes entreprises françaises.



### Objectifs du concours :

- Valoriser les entrepreneurs des quartiers.
- Favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté par l'insertion professionnelle et la création d'emplois.
- Donner l'opportunité, à tous ceux qui souhaitent créer ou développer un projet, d'accéder à l'ensemble des soutiens à la création d'entreprise.
- Créer et pérenniser des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- Modifier l'image des quartiers en valorisant tous ceux qui ont du talent.

**Seuls les projets ayant fait l'objet d'un accompagnement par un organisme d'aide à la création d'entreprise sont éligibles.**

Les créateurs d'entreprise ou d'association et les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, sont invités à présenter leur candidature **jusqu'au 31 juillet 2020.**

Informations et inscription sur : [www.talentsdescites.com](http://www.talentsdescites.com)

*Créé à l'initiative de Bpi France et du Ministère chargé de la Ville et du Logement, le concours Talents des Cités est organisé par BGE avec le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ex CGET et EPARECA), de la Caisse des dépôts, de France Télévisions, du Club du XXIe Siècle, de Radio France et d'anciens lauréats du concours. Depuis son lancement, ce concours national a récompensé près de 600 entrepreneurs qui ont créé plus de 2 600 emplois dans ces quartiers.*